

Rencontre luxembourgeoise à la Chambre de commerce autour de la responsabilité sociale des entreprises

Dépasser le minimum légal

■ Le vendredi 20 octobre dernier, François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a participé à la «Rencontre luxembourgeoise autour de la responsabilité sociale des entreprises» qui s'est déroulée à la Chambre de commerce de Luxembourg.

A cette occasion, il a rappelé son investissement personnel

dans le lancement du sujet dès 2003, alors qu'il y avait beaucoup de réticences de part et d'autre. En matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE), le ministre a décidé de thématiser les volets Travail et Emploi, qui se situent directement dans son champ de compétences.

A l'occasion de la conférence, les entreprises membres de la plateforme RSE ont en outre présenté la «Charte des entreprises luxembourgeoises pour la responsabilité sociale et le développement durable» signée en amont de la conférence. Cette charte, qui est dès à présent disponible à toute entreprise

qui souhaite y adhérer, couvre la dimension sociale, mais également la dimension économique, la dimension environnementale et la dimension société – vie locale de la RSE.

François Biltgen a finalement souligné que la RSE, qui signifie que les entreprises s'engagent à faire des efforts qui dépassent le

minimum légal, ne peut être accompagnée par la main publique que de façon subsidiaire.

En ce qui concerne le rôle du gouvernement, il s'agira en outre d'inviter toutes les parties prenantes à se coordonner, et ce, en vue d'une complémentarité entre les actions des différents acteurs.